

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée
OCTOBRE 2026

Commune de Onnaing

SECTEUR 3

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zonage

Zones urbaines mixtes

UA

UAb

UAb(p3)

UB

UBb

UCa

UCb

Zones urbaines dédiées aux cités minières/ouvrières

UMa

UMb

Zones de renouvellement urbain

URb

Zones dédiées aux équipements, activités de loisirs et de tourisme

Nj

Zones urbaines à vocation économique

UE

UZ

Zones dédiées à l'accueil des gens du voyage

UV

Zones d'extension à vocation mixte/habitat, (court/moyen terme)

1AU

1AUa

Zones d'extension à vocation économique, (court/moyen terme)

1AUZ

Zones à vocation agricole

A

Aco

Zones à vocation naturelle

N

Np

Nj

Ni

Ne

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement Réserve

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Element linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier...)

Protection du patrimoine paysager (151-23 du CU)

Element linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)

Element ponctuel (arbres, haie...)

Informations complémentaires

Limites communales

cimetière existant

Siège exploitation

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
ER 02	Création d'un accès vers le complexe sportif	Commune	1812.06
ER 03	Elargissement de la voirie	Commune	440.97
ER 04	Création d'une voirie d'accès au stand de tir	Commune	189.45
ER 05	Création d'un bassin de rétention	CAVM	517.86

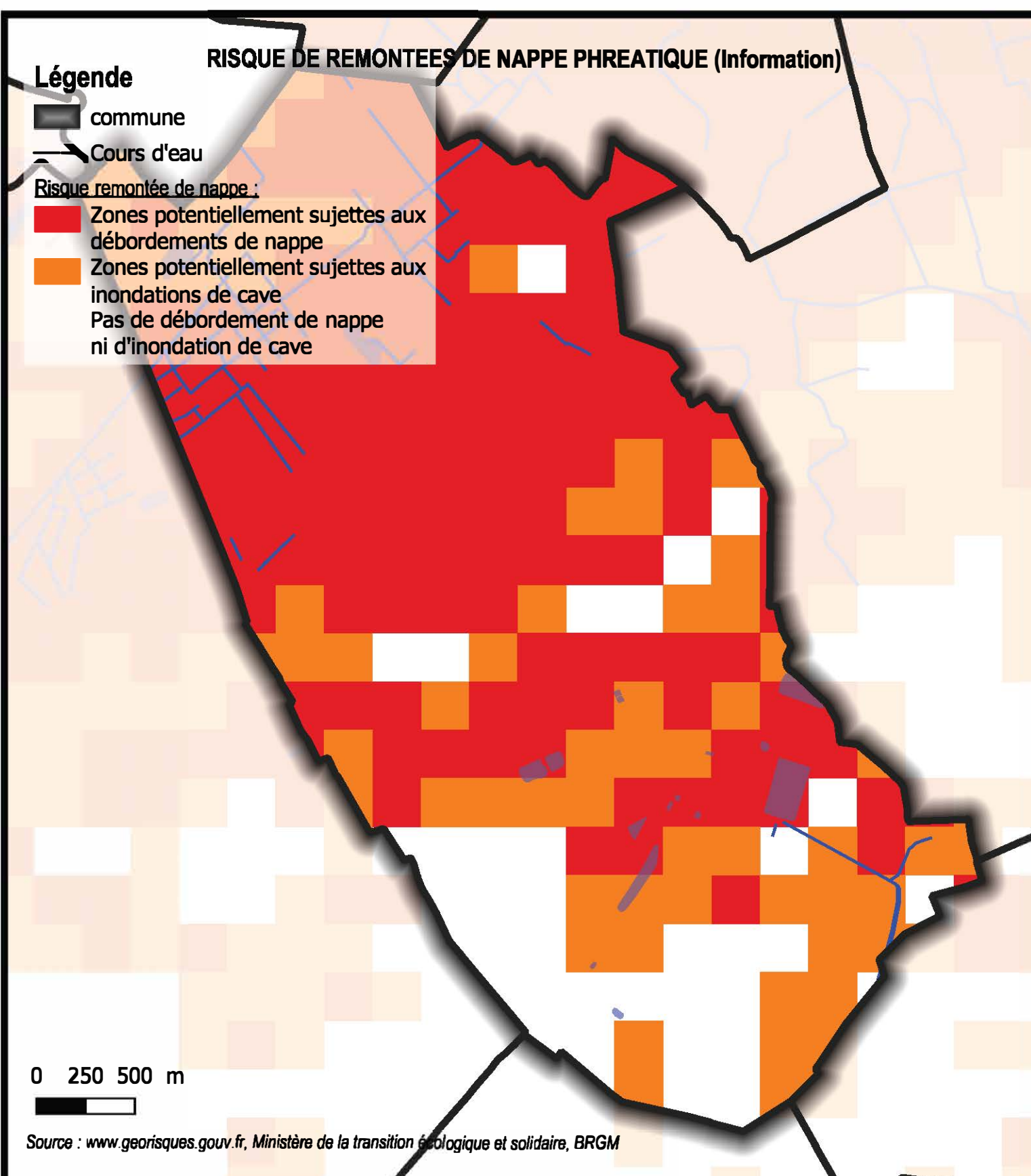
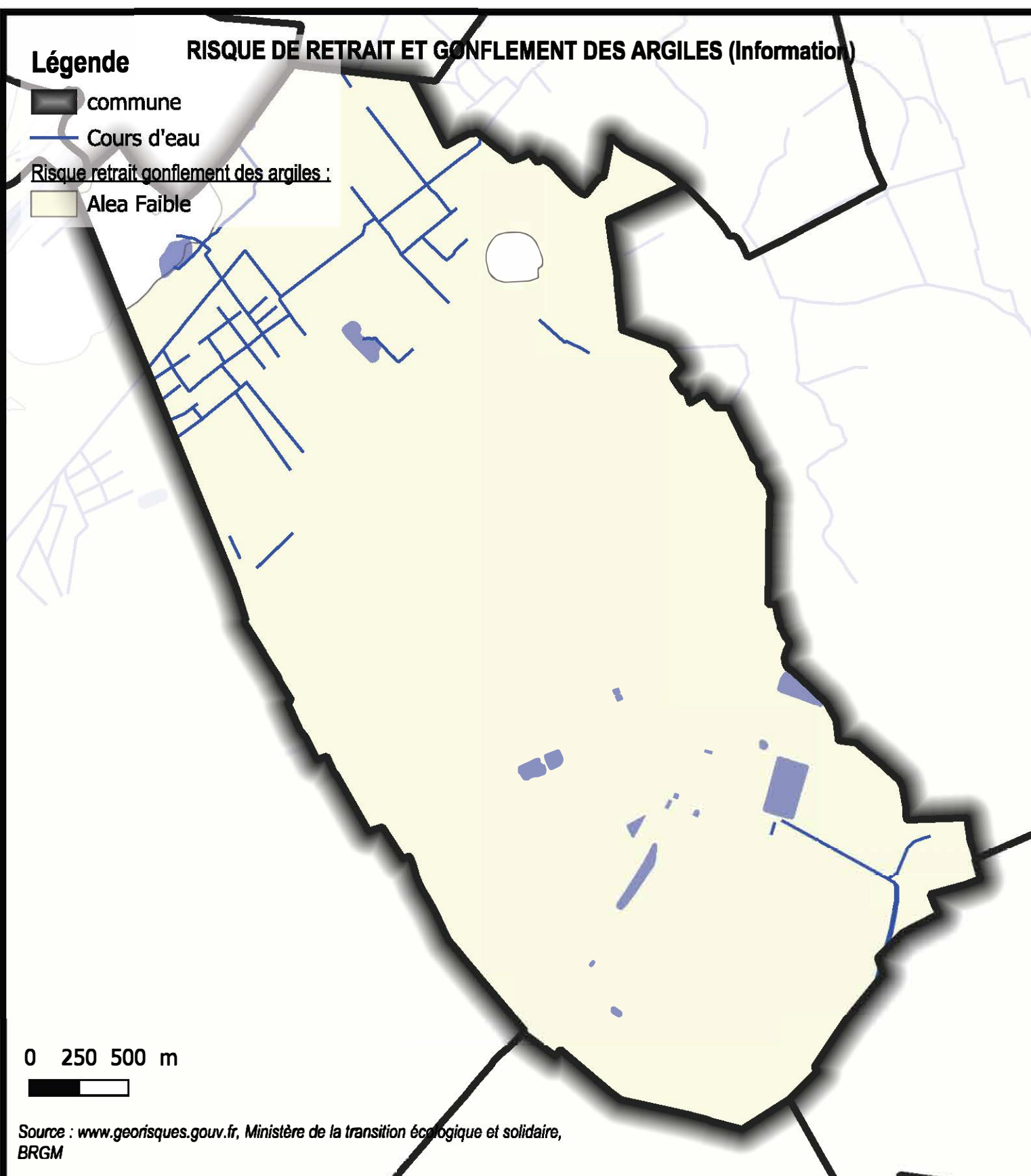
Source cadastre : PGM © Département du Nord, © Origine Cadastre, © Droits de l'Etat Réserve

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Onnaing

SECTEUR 3

4.2



Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent dans les zones à risque, se reporter aux Dispositions Générales et/ou aux annexes du PLUi

